



13 octobre 2022

## ***Pénurie de carburant***

### **La FESP demande un accès prioritaire aux stations-service pour les aides à domicile**

La pénurie de carburant devient particulièrement préoccupante pour les entreprises des services à la personne, notamment pour les auxiliaires de vie qui doivent intervenir auprès de personnes fragiles, souvent isolées.

La Fédération du service aux particuliers (FESP) alerte ainsi le Gouvernement sur le risque d'arrêt des visites à domicile pour cause de pénurie de carburant et demande un accès prioritaire aux stations-service.

Les adhérents de la première fédération des entreprises de services à la personne, réunis à l'occasion de leurs Assises nationales à Nice, ont exprimé leur forte inquiétude face à cette situation qui s'aggrave. Certains intervenants ne peuvent plus assurer leurs visites et doivent prioriser leurs interventions.

Face à cette situation, Brice Alzon, président de la FESP lance un cri d'alarme : « *En France, 1,5 million de personnes travaillent au domicile de bénéficiaires de soins. Elles sont souvent le seul point de contact de la journée de ces personnes. Si nos intervenants ne peuvent pas trouver de carburant pour se rendre au domicile, certaines personnes vont rester alitées. L'essence est un besoin vital !* »

Par ailleurs, la FESP demande au Gouvernement depuis plus de deux ans une carte professionnelle pour les professionnels du domicile afin de pouvoir circuler et stationner plus facilement.

**Contact presse** : Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

## **A propos de la FESP**

---

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt - trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.